CAPA (Travaux forestiers)

CORRIGÉ NON OFFICIEL

Proposition de corrigé rédigée par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle. Elle peut contenir des erreurs et ne remplace ni le corrigé ni le barème officiels de l'examen.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://capatravauxforestiers.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

capa-travaux-forestiers — Effectuer des travaux liés à l’entretien courant des matériels, équipements et installations — Sujet blanc

Entraînement original · aucune session d’examen

Code sujet **Code pédagogique prepa-capa-travaux-forestiers-e6---effectuer-des-travaux-li-s-l-entretien-courant-des-mat-riels--80e21967**

Durée indicative : 120 min

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Sujet blanc original FormaV. Contexte, entreprises, documents techniques et données de travail fictifs à visée pédagogique. Ce document ne constitue ni une annale de session ni un sujet ou corrigé officiel. Les attendus d’une réalisation pratique décrivent une démarche et des critères de contrôle ; ils ne remplacent pas une prestation en atelier.

Se repérer dans le corrigé

Étude 1 — Étude professionnelle 1 — Décision de maintenance pour TF-08
8 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

Étude 2 — Étude professionnelle 2 — Analyse d’une réparation simple sur EP-14 et EP-17
8 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

« PDF source » désigne la page physique du fichier. Quand le pied de page est lisible, le numéro imprimé est indiqué entre parenthèses. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Étude 1

19.0 points

Étude professionnelle 1 — Décision de maintenance pour TF-08

Question 1.1.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> À partir des relevés de D2, calculez le nombre d'heures d'utilisation écoulées depuis le contrôle général précédent. Présentez l'opération et le résultat avec l'unité.

Je soustrais le compteur relevé au contrôle général précédent du compteur actuel : 137,5 − 118,0. Cette différence donne les heures d'utilisation écoulées depuis ce contrôle.

RÉPONSE À RETENIR

19,5 h d'utilisation se sont écoulées depuis le contrôle général précédent.

Question 1.2.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> En utilisant la périodicité fictive de 20,0 h indiquée en D1, calculez le compteur auquel l'inspection périodique générale est prévue. Indiquez combien d'heures séparent le relevé actuel de cette échéance.

La consigne interne fictive fixe l'inspection 20,0 h après le contrôle général réalisé au compteur 118,0 h. J'ajoute cette durée au compteur du contrôle, puis je compare l'échéance obtenue au relevé actuel.

RÉPONSE À RETENIR

L'inspection périodique générale est prévue au compteur **138,0 h**. Le relevé actuel de 137,5 h précède cette échéance de **0,5 h** selon le compteur.

Question 1.3.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> Calculez le nombre d'heures écoulées depuis le dernier nettoyage du filtre à air et le nombre d'heures restant avant l'échéance interne de 10,0 h, si l'on ne tenait compte que du compteur.

Je calcule les heures écoulées depuis le nettoyage en faisant la différence entre le compteur actuel et celui du dernier nettoyage : 137,5 − 128,0. Pour le temps restant selon le compteur seul, je retire cette durée écoulée de la périodicité interne de 10,0 h.

RÉPONSE À RETENIR

Depuis le dernier nettoyage, **9,5 h** se sont écoulées. Il reste **0,5 h** avant l'échéance interne de 10,0 h si l'on ne tient compte que du compteur. Ce calcul ne neutralise pas le constat de poussière sur le filtre en D3.

Question 1.4.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Relevez deux faits observés en D3 qui signalent une anomalie ou un besoin d'entretien. Pour chacun, distinguez le fait observé de toute conclusion qui ne peut pas être établie avec les seules données du dossier.

Deux faits observés en D3 signalent une anomalie ou un besoin d'entretien :

- **Filtre à air :** la surface visible paraît chargée de poussières et aucun nettoyage n'est inscrit depuis 128,0 h. On peut signaler cet état et demander la suite à donner. Comme le logement n'a pas été ouvert, le

FormaV - document d'entraînement non officiel

dossier ne permet pas de conclure sur l'état complet du filtre ni sur son aptitude au fonctionnement.

- **Chaîne :** un maillon entraîneur fissuré est visible. Le dossier le qualifie d'anomalie, mais ne fournit ni mesure d'usure ni contrôle complémentaire. Il ne permet donc pas d'établir un diagnostic plus détaillé ni une méthode d'intervention.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les deux faits retenus sont le filtre visiblement poussiéreux et le maillon entraîneur fissuré. Les conclusions doivent rester limitées aux observations consignées ; tout diagnostic ou traitement supplémentaire nécessite une clarification et un contrôle adaptés.

Question 1.5.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> La chaîne présente un maillon entraîneur fissuré. Quelle décision de disponibilité doit être proposée avant toute remise en service, selon les consignes internes de D1 et la mention inscrite en D3 ? Justifiez votre décision par les données du cas.

D1 prévoit qu'un matériel présentant une anomalie susceptible de compromettre son usage soit identifié comme indisponible, mis à l'écart selon l'organisation de l'atelier et signalé au responsable. D3 consigne un maillon entraîneur fissuré ainsi que la mention « À signaler — décision avant remise en service » ; cette mention n'autorise pas une remise en service. Il faut donc maintenir TF-08 indisponible et attendre la décision du responsable après clarification et recours à la documentation ou au contrôle adapté. Le dossier ne justifie ni démarrage ni essai de fonctionnement.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Décision : maintenir TF-08 indisponible, l'écarter selon l'organisation de l'atelier et signaler l'anomalie au responsable avant toute remise en service.**

Question 1.6.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Classez chacune des actions suivantes dans la catégorie la plus adaptée au cas : a) tenir compte de l'état poussiéreux du filtre ; b) remplacer ou faire traiter l'élément de chaîne fissuré après décision du responsable ; c) inscrire le compteur et les constats au suivi. Choisissez parmi maintenance conditionnelle, réparation simple, traçabilité. Une action peut nécessiter l'accord ou l'intervention d'une personne compétente.

Je classe les actions selon leur finalité : l'entretien décidé en fonction de l'état constaté relève de la maintenance conditionnelle ; une intervention visant à rétablir une fonction relève de la réparation simple ; l'inscription des informations au suivi relève de la traçabilité.

1. **a) Tenir compte de l'état poussiéreux du filtre :** maintenance conditionnelle, car la décision prend en compte son état observé et le suivi du nettoyage.
2. **b) Remplacer ou faire traiter l'élément de chaîne fissuré :** réparation simple, si cette intervention est décidée et définie après clarification par le responsable. D1 suspend toute intervention qui n'est pas décrite dans le dossier ; aucune méthode précise ne peut donc être proposée ici.
3. **c) Inscrire le compteur et les constats au suivi :** traçabilité.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **a)** Maintenance conditionnelle ; **b)** réparation simple, sous réserve de la décision et des précisions du responsable ; **c)** traçabilité.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Question 1.7.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Citez trois informations précises qui doivent figurer dans le compte rendu transmis au responsable afin de rendre la situation de TF-08 compréhensible et traçable. Appuyez chaque information sur un élément des documents.

Le compte rendu doit identifier le matériel, exposer les observations utiles et indiquer la décision de disponibilité ainsi que la personne informée, conformément à D1. Trois informations précises à transmettre sont :

1. **Identification et compteur :** tronçonneuse TF-08, relevé actuel de 137,5 h (D2).
2. **Constats et limites :** filtre chargé de poussières à sa surface visible, maillon entraîneur fissuré et débris visibles dans la rainure du guide (D3). Préciser qu'il s'agit d'observations visuelles et que le dossier ne fournit pas de mesure d'usure ni de tolérance pour le guide.
3. **Décision et transmission :** matériel maintenu indisponible dans l'attente d'une décision avant remise en service ; anomalie signalée au responsable (D1 et D3).

Pour compléter le suivi, on peut aussi rappeler les compteurs du contrôle général précédent, 118,0 h, et du dernier nettoyage du filtre, 128,0 h (D2).

RÉPONSE À RETENIR

Le compte rendu mentionne l'identification et le compteur de TF-08, les faits observés avec leurs limites, et le maintien en indisponibilité avec le signalement au responsable.

Question 1.8.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> D3 mentionne des débris visibles dans la rainure du guide, mais ne fournit aucune tolérance. Quelle limite faut-il respecter dans votre conclusion, et quelle démarche écrite pouvez-vous proposer pour obtenir une décision fiable ?

Le seul fait établi est la présence de débris visibles dans la rainure du guide. Sans mesure ni critère de tolérance dans le dossier, je ne peux déclarer le guide ni conforme ni hors tolérance. J'inscris ce constat dans un message au responsable et demande une vérification complémentaire selon la documentation adaptée ou par une personne compétente, puis une décision. Aucune intervention non décrite ne doit être engagée avant clarification.

RÉPONSE À RETENIR

Limite : ne conclure ni à la conformité ni à la non-conformité du guide. **Démarche :** consigner les débris observés et demander au responsable une vérification adaptée et une décision avant toute intervention concernée.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Étude 2

18.0 points

Étude professionnelle 2 — Analyse d’une réparation simple sur EP-14 et EP-17

Question 2.1.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> À partir du constat avant intervention de D4, expliquez pourquoi EP-14 et EP-17 ont été identifiés comme indisponibles avant leur réparation. Donnez les deux observations qui motivent cette décision.

Sur chacun des outils EP-14 et EP-17, le technicien a constaté deux défauts avant intervention : un **jeu latéral anormal au pivot** et un **élément de fixation endommagé**. D4 indique qu’il les a donc retirés du rangement d’usage et identifiés comme indisponibles jusqu’à réparation et contrôle.

RÉPONSE À RETENIR

EP-14 et EP-17 ont été identifiés comme indisponibles en raison du jeu latéral anormal au pivot et de l’élément de fixation endommagé constatés sur chacun.

Question 2.2.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Décrivez en une phrase la nature de la réparation simple réalisée par le technicien, sans ajouter de geste, d’outil ou de réglage qui ne figure pas dans le bon de travail.

Je reprends uniquement l’intervention consignée dans D4 : pour chaque ébrancheur, le technicien a remplacé l’ensemble de fixation du pivot par le kit correspondant à l’identification de l’outil. Le bon ne précise ni gestes, ni outils, ni méthode de réglage ; il ne faut pas en ajouter.

RÉPONSE À RETENIR

Le technicien a remplacé, sur EP-14 et EP-17, l’ensemble de fixation du pivot par le kit correspondant à chaque outil.

Question 2.3.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Calculez le coût de main-d’œuvre prévu pour la réparation d’un ébrancheur, à partir du temps et du coût horaire interne de D4. Présentez l’opération en euros.

Pour un ébrancheur, je multiplie le temps de main-d’œuvre inscrit au bon, 0,20 h, par le coût horaire interne fictif, 22,00 € par heure : 0,20 × 22,00. Les heures se simplifient, ce qui donne un montant en euros.

RÉPONSE À RETENIR

Le coût de main-d’œuvre prévu est de **4,40 € par ébrancheur**.

Question 2.4.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> Calculez le coût total de planification pour les deux réparations, en additionnant les deux kits et la main-d’œuvre des deux outils. N’ajoutez aucun frais non fourni.

Le coût des deux kits est 2 × 7,20 € = 14,40 €. Le coût de main-d’œuvre pour les deux outils est 2 × 0,20 h × 22,00 €/h = 8,80 €. J’additionne ces deux postes, sans frais supplémentaires : 14,40 € + 8,80 €.

FormaV - document d'entraînement non officiel

RÉPONSE À RETENIR

Le coût total de planification des deux réparations est de **23,20 €**.

Question 2.5.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> Après la sortie de deux kits du stock initial de cinq, combien de kits restent disponibles ? Montrez le calcul.

Je retire du stock initial de cinq kits les deux kits utilisés pour les deux outils : 5 − 2.

RÉPONSE À RETENIR

Il reste **3 kits** disponibles.

Question 2.6.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> Relevez les deux résultats de contrôle après intervention consignés pour chacun des outils. Expliquez brièvement en quoi ils répondent aux défauts observés avant réparation.

Pour chacun des deux ébrancheurs, D4 consigne deux résultats après intervention : **aucun déplacement latéral du pivot** n'a été constaté lors du contrôle manuel encadré à l'établi ; le **mouvement d'ouverture et de fermeture a été jugé régulier, sans blocage observé**. L'absence de déplacement latéral répond directement au jeu latéral anormal relevé avant réparation. Le constat sur le mouvement décrit le résultat du contrôle consigné, sans permettre d'affirmer davantage que ce qui a été observé.

RÉPONSE À RETENIR

Pour EP-14 comme pour EP-17 : aucun déplacement latéral du pivot constaté, et mouvement d'ouverture et de fermeture régulier, sans blocage observé.

Question 2.7.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> Sur la seule base du compte rendu de D4, quelle décision de rangement ou de disponibilité le technicien a-t-il inscrite ? Indiquez les limites de cette conclusion : à quel contrôle consigné se rapporte-t-elle et que ne permet-elle pas d'affirmer au sujet d'autres outils ?

Le technicien a inscrit « contrôle terminé — à ranger en état disponible » pour EP-14 et EP-17. Cette décision se rapporte aux contrôles consignés après intervention : absence de déplacement latéral du pivot lors du contrôle manuel encadré à l'établi et mouvement d'ouverture et de fermeture régulier, sans blocage observé. Elle concerne seulement ces deux outils et les contrôles rapportés dans D4 ; elle ne permet pas de conclure sur l'état d'autres ébrancheurs ni de constituer une garantie générale.

RÉPONSE À RETENIR

Décision inscrite : ranger EP-14 et EP-17 en état disponible après les contrôles consignés. Cette conclusion est limitée à ces deux outils et aux observations indiquées dans D4.

Question 2.8.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> Rédigez une courte transmission au responsable, de trois à cinq phrases, qui mentionne les deux identifiants, le défaut initial commun, la réparation consignée, les contrôles après intervention et le nombre de kits restant en

FormaV - document d'entraînement non officiel

stock. N’ajoutez aucune observation absente du dossier.

Transmission au responsable : EP-14 et EP-17 présentaient chacun un jeu latéral anormal au pivot et un élément de fixation endommagé ; les deux outils ont été retirés du rangement d’usage avant réparation. Pour chaque outil, le technicien a remplacé l’ensemble de fixation du pivot par le kit correspondant à son identification. Après intervention, aucun déplacement latéral du pivot n’a été constaté et le mouvement d’ouverture et de fermeture a été jugé régulier, sans blocage observé, sur les deux outils. Le technicien a indiqué qu’ils étaient à ranger en état disponible ; après la sortie de deux kits du stock initial de cinq, il en reste trois.

RÉPONSE À RETENIR

La transmission comporte les deux identifiants, le défaut initial commun, l’intervention consignée, les contrôles après intervention et le stock restant, sans ajouter d’observation absente du dossier.

Sujet : Sujet blanc original FormaV — prepa-capa-travaux-forestiers-e6---effectuer-des-travaux-li-s-l-entretien-courant-des-mat-riels--80e21967
Supports documentaires vérifiés : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/examens/epreuves-terminales/fiches-descript/fiches-capa/FE_capa_e6_trav_forest.pdf ; https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/capa/tf/capa-tf-ref092015.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.